



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Niger
(2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Niger (2023-2027)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Niger, pays à faible revenu situé au cœur de la région du Sahel, le long du bassin du lac Tchad, est doté d'immenses ressources naturelles, dont des réserves de pétrole qui couvrent 90 % de son territoire, mais qui sont encore peu exploitées. Le développement du pays se heurte à de fortes contraintes socioéconomiques, environnementales et sécuritaires qui l'empêchent d'atteindre dans les temps les objectifs de développement durable. Les problèmes de gouvernance trouvent leur origine dans des inégalités historiques non résolues et dans la faiblesse du contrat social, qui conduisent à une situation de polarisation où seulement 13,6 % de la population ont accès à l'électricité à des fins productives.

2. La pauvreté multidimensionnelle touche 90,5 % des 20 millions d'habitants du pays, dont 83 % dans les zones rurales, 78 % de femmes et 70 % de personnes âgées de 15 à 24 ans, qui sont déscolarisées et sans emploi ni formation¹. Les personnes handicapées représentent 4,2 % de la population et sont souvent victimes de stigmatisation et d'exclusion en matière d'éducation, d'emploi et de protection sociale. Au niveau mondial, avec un indice de développement humain de 0,394, le Niger se classe au dernier rang sur 189 pays, avec la plus forte croissance démographique, soit 3,9 %².

3. La pandémie de COVID-19, la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine, l'insécurité croissante le long des frontières avec les pays voisins et une mauvaise campagne agricole en 2021 ont aggravé la situation socioéconomique et humanitaire. L'État a dû consacrer 17 % et 22,1 % de ses ressources budgétaires en 2021 et 2022, respectivement, à la lutte contre les problèmes sécuritaires, ce qui limite fortement les investissements dans le secteur productif. La croissance économique est tombée de 5,9 % en 2019 à 1,3 % en 2021, avec une contraction de 0,7 % du produit intérieur brut au niveau tertiaire³. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) offre à l'évidence des occasions d'accroître et de diversifier les exportations et les partenaires économiques, à condition que la stabilité politique soit maintenue pour faire avancer les priorités nationales.

4. La Vision 2035 du pays, exposée dans sa stratégie de développement durable et de croissance inclusive, a pour objet de faire du Niger une économie émergente bien gouvernée, pacifique et fondée sur un partage équitable des fruits du progrès. Conscient qu'il ne reste que huit ans à la Décennie d'action pour atteindre les objectifs de développement durable, le Gouvernement a défini les priorités nationales de développement pour 2022-2026 autour de trois volets principaux : a) le développement du *capital humain*, l'inclusion et la solidarité, en tirant parti du dividende démographique et en assurant un développement humain équitable et centré sur les personnes grâce à la mobilisation de diverses formes de capacités structurelles et sociétales au niveau infranational pour fournir des services de base à tous ; b) la consolidation de la *gouvernance*, de la paix et de la sécurité, en renforçant les capacités des institutions nationales et locales ainsi que des cadres juridiques et réglementaires pour assurer l'efficacité, la responsabilité, l'inclusion et l'équité et fournir ainsi des services de qualité à la population, en particulier dans les communautés rurales ; et c) la *transformation structurelle* de l'économie, en améliorant la résilience aux changements climatiques grâce à la gestion des ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire, l'accès aux énergies renouvelables et l'autonomisation des femmes et des jeunes pour la paix et le

¹ Institut national de la statistique, 2019.

² Rapport du PNUD sur le développement humain, 2020.

³ Economist Intelligence Country Report.

développement. Ces domaines occupent également une place centrale dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

5. Le Plan-cadre place l'être humain au centre du développement afin d'atteindre les 83 % de la population rurale qui sont plus vulnérables face à la pauvreté et à l'insécurité et qui sont les plus en retard en matière de représentation politique, de développement social et économique, d'emploi et de protection sociale. La stratégie sous-jacente met l'accent sur le renforcement de la résilience des personnes, des institutions et des systèmes pour assurer un développement à dimension humaine.

6. Le PNUD aidera le système des Nations Unies à atteindre les résultats du Plan-cadre grâce à une approche à deux volets centrée sur la résilience des personnes et des institutions. Il a fait ses preuves dans ce domaine en tant qu'entité des Nations Unies chef de file du Mécanisme régional de stabilisation pour le lac Tchad au Niger, qui a renforcé les capacités de résilience des autorités et des communautés locales dans la région de Diffa. Plus de 900 000 habitants des districts les plus vulnérables, dont des jeunes et des femmes, ont bénéficié d'une aide à la subsistance, qui a facilité le retour de 42 000 personnes sur leur lieu d'origine et leur a permis d'accéder à des services de base, notamment des centres de santé, des marchés, des postes de police et de l'énergie solaire dans les communautés rurales.

7. Les avantages comparatifs du PNUD découlent de son positionnement stratégique, de la confiance générée au cours des cycles de programmation précédents et des investissements en cours aux niveaux central et décentralisé pour renforcer les systèmes et les politiques, comme l'élaboration de plans nationaux et infranationaux relatifs aux objectifs de développement durable, les réformes pour la modernisation de l'État et la réforme électorale ; la consolidation de l'architecture de paix et de sécurité, le Mécanisme de stabilisation et le développement rural ; la rationalisation des institutions locales ; et l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données nécessaires à la prise de décision sur les inégalités, la violence à l'égard des femmes et les incidences de la COVID-19.

8. Ce positionnement stratégique du PNUD, salué par le Gouvernement et les partenaires, lui a permis de promouvoir : a) des institutions, systèmes et communautés résilients ; b) la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la cohésion sociale ; c) la stabilisation et la recherche de solutions novatrices et durables dans les zones touchées par l'insécurité et les changements climatiques ; d) un dialogue constructif sur les politiques à suivre et un cadre de coordination opérationnel avec l'ensemble de l'électorat, notamment les femmes et les jeunes, afin de tirer parti des réalisations du processus électoral et du cycle de programmation de 2019-2021.

9. Compte tenu de son expérience de plusieurs décennies en matière de soutien à la gouvernance locale et aux principales institutions de gouvernance nationales, le PNUD élargira son action en matière de gouvernance pour contribuer à renforcer le contrat social entre le peuple et l'État, à stabiliser les communautés et à améliorer la résilience, en particulier dans les zones frontalières et rurales. Il tirera parti de sa position au sein de l'équipe de pays des Nations Unies pour expérimenter des solutions d'innovation et développement intégré et leur donner plus d'ampleur.

10. Tirant les leçons du précédent programme de pays (2019-2022), le PNUD offrira son expertise opérationnelle et technique pour promouvoir l'innovation aux fins du renforcement de la résilience des communautés, des systèmes et des chaînes de valeur productives. Le mécanisme de sous-traitance et d'accélération, testé dans le cadre de la réponse à la COVID-19, sera consolidé pour faciliter l'accès aux zones à risque et assurer une prestation de services diligente en optimisant les coûts opérationnels dans un contexte sécuritaire fragile. Le PNUD confortera son rôle de chef de file dans la

stratégie du système des Nations Unies relative aux activités d'appui, en favorisant une approche inter-institutions cohérente, harmonisée et efficace.

11. Au travers du Plan-cadre, le PNUD contribuera à la mise en œuvre d'une programmation intégrée prenant en compte les liens entre le climat, l'aide humanitaire, le développement et la sécurité, afin de faire face à la nature multidimensionnelle de la pauvreté et des inégalités. Il mettra également à profit son expérience en matière de mobilisation des financements publics internationaux tout en s'employant à débloquent des investissements privés en faveur des objectifs de développement durable.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays repose sur la théorie selon laquelle *si* les populations marginalisées parviennent à tirer avantage d'une gouvernance participative, inclusive, équitable, responsable et transparente et d'une croissance économique verte ; *si* les communautés rurales sont administrées de façon à gérer durablement les ressources naturelles, y compris l'accès à la terre et à l'énergie, afin d'offrir des moyens de subsistance durables tenant compte des risques ; *si* les capacités des institutions nationales et infranationales sont renforcées et si les politiques et les cadres visant à stimuler une croissance socioéconomique résiliente et inclusive et la responsabilisation sont mis en place, *alors* les institutions nationales et infranationales seront en mesure de fournir des solutions et des services de développement favorables aux pauvres, inclusifs, équitables et efficaces ; la confiance dans les systèmes gouvernementaux sera améliorée, ce qui réduira le mécontentement de la population et la vulnérabilité aux conflits ; *alors* la résilience des personnes, des institutions et des systèmes aux chocs et aux risques climatiques sera renforcée et des emplois seront créés, ce qui entraînera un changement transformateur dans les communautés rurales, renforcera la cohésion sociale et remédiera aux inégalités inter et intrarégionales.

13. La contribution du PNUD au Plan-cadre, en accord avec les priorités nationales de développement, s'articulera autour de deux axes fondamentaux : a) la transformation structurelle de l'environnement rural et les changements climatiques ; et b) la gouvernance, la stabilisation, la paix et la sécurité. Le programme vise donc à contribuer à restaurer la confiance de la population dans les structures, les systèmes et les institutions nationaux, c'est-à-dire le contrat social, à créer les conditions offrant aux populations la possibilité de vivre en paix, d'être résilientes aux crises et aux chocs, et à permettre aux personnes déplacées à l'intérieur du pays de retourner dans leur village d'origine en toute sécurité et décemment, tout en bénéficiant des retombées positives de la croissance inclusive, du développement et de la prospérité partagée.

14. Pour mettre en œuvre ces priorités de programme, le PNUD nouera des partenariats techniques avec le Gouvernement, les autres entités des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé, la société civile et les communautés locales. Les atouts du système des Nations Unies au Niger seront mis à profit au moyen du Plan-cadre, qui donne au PNUD la possibilité d'obtenir des résultats en association avec d'autres entités des Nations Unies dans les deux volets du programme. Les zones prioritaires (bassin du lac Tchad, Liptako-Gourma, Maradi, Dosso et Zinder) et les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, seront ciblées. Le PNUD poursuivra sa collaboration stratégique en mobilisant les partenaires techniques et financiers, ainsi que les ressources nationales, à l'appui des initiatives de développement socioéconomique et en mettant en avant les liens entre l'humanitaire, le développement, la paix et le climat. Compte tenu de

la diversité des situations rencontrées au Niger et à ses frontières, des méthodes de travail multisectorielles et multidisciplinaires seront privilégiées dans le cadre du programme. Les enseignements tirés de l'actuel programme de pays serviront de base à l'élaboration de solutions locales adaptées pour encourager l'emploi des jeunes (garçons et filles) en favorisant l'innovation, la numérisation et les emplois verts.

15. Le PNUD jouera son rôle de facilitateur de solutions intégrées, notamment y compris l'extension du Fonds régional de stabilisation en soutien à la stratégie phare de stabilisation régionale des Nations Unies, en fournissant un soutien consultatif et technique à la Coordonnatrice résidente et à l'équipe de pays. La stabilisation, en tant qu'élément essentiel du quadriptyque humanitaire, développement, paix et climat, contribuera à la réalisation des droits et à la prise en compte des besoins, des vulnérabilités, des risques et des causes sous-jacentes des conflits sur le long terme. Tous les efforts seront déployés pour coopérer, échanger des informations et assurer la coordination avec les équipes des Nations Unies chargées de l'aide humanitaire et de la sécurité au niveau national, afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer la cohérence avec les stratégies humanitaires, de développement et de sécurité.

16. Le PNUD fournira des conseils, notamment techniques, ainsi qu'un appui au leadership : a) en créant des plateformes intégrées pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par l'établissement d'une base de données intégrée avec UN-Info 2.0 ; b) en mobilisant des modes de financement novateurs au service des objectifs, en particulier au moyen du cadre de financement national intégré ; c) en encourageant des solutions de développement intégré fondées sur des données et en renforçant les systèmes et les capacités statistiques nationaux ; d) en facilitant le transfert de connaissances et de technologies par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, y compris le programme accéléré de développement communautaire (PADC) ; e) en combinant conseils stratégiques de haut niveau et interventions programmatiques, notamment pour faire face aux effets persistants de la COVID-19 ; f) en continuant d'intégrer les questions de sensibilité aux conflits, de genre et de respect des droits humains ; et g) en gérant les connaissances et l'innovation et en développant une communication stratégique pour mobiliser et administrer les ressources nationales, internationales, publiques et privées.

Volet 1 : transformation rurale et changements climatiques

17. Dans ce volet, le PNUD, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), s'efforcera d'accroître la résilience des personnes, des ménages et des communautés, en accordant la priorité à : a) la conservation des écosystèmes et des ressources naturelles grâce à la participation des communautés et à la création d'emplois décents ; b) l'investissement dans des moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques et écologiquement viables ; c) la promotion des bonnes pratiques fondées sur les enseignements tirés et les avantages comparatifs du PNUD afin de favoriser l'accès à une énergie propre et abordable ; d) le développement de chaînes de valeur durables et de filets de sécurité sociale productifs ; e) la mobilisation efficace des fonds pour l'action climatique, y compris les entreprises vertes et la réalisation des contributions déterminées au niveau national ; f) la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques ; g) la mise en œuvre effective de politiques et de stratégies, y compris la planification et la budgétisation du développement, qui intègrent les dimensions de genre, favorisent les économies locales et prennent en compte les objectifs de développement durable. La priorité sera donnée dans le cadre du programme aux

communautés rurales, en particulier aux zones frontalières dotées de ressources naturelles, afin d'améliorer la satisfaction des besoins de base, conformément à la stratégie de développement durable et de croissance inclusive.

18. Dans un contexte marqué par la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques et par de fortes pressions sur les ressources naturelles qui menacent l'écosystème et les conditions de vie de la population, le PNUD contribuera au développement des capacités des acteurs nationaux et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles par l'adoption de pratiques optimales dans les domaines suivants : a) la protection de la biodiversité ; b) la restauration des écosystèmes ; c) la réduction de la pression sur les ressources naturelles ; et d) la gestion des catastrophes naturelles. Il veillera à ce que les normes internationales soient appliquées et donnera la priorité aux interventions tenant compte des risques de catastrophes et des conflits fonciers liés au partage des ressources naturelles.

19. Pour favoriser une production à faible émission de carbone, l'élaboration de stratégies de partenariat économique local et l'échange de solutions novatrices en matière de gestion durable des ressources naturelles seront essentiels. Le PNUD agira par ailleurs en faveur d'une agriculture durable, moderne et compétitive, encouragera l'adoption de normes internationales et de systèmes de production intelligents qui protègent les ressources naturelles, et appuiera d'autres secteurs des économies verte et bleue. Dans cette optique, il accompagnera les initiatives de coopération Sud-Sud afin d'encourager l'échange de connaissances et de pratiques optimales. Les partenariats établis dans le cadre des engagements internationaux en matière de changements climatiques continueront de tirer parti des mécanismes de financement du climat, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), le guichet du secteur privé et le Fonds d'adaptation. Le PNUD aidera le Gouvernement à mobiliser des ressources pour le climat et à mettre en œuvre les initiatives et programmes régionaux. L'électrification hors réseau des communautés à l'aide de sources d'énergie renouvelables créera des moyens de subsistance durables et favorisera la croissance économique grâce à des modèles d'activité innovants qui profiteront également aux jeunes et aux femmes.

20. Se fondant sur les bons résultats enregistrés dans le cadre de l'actuel programme de pays, le PNUD favorisera le dialogue et les partenariats de collaboration sur la gestion durable des ressources naturelles avec les ministères responsables de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, de l'action humanitaire, de la gestion des catastrophes et de la promotion des femmes et des jeunes, en collaboration avec la FAO, le PNUE et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), afin de mobiliser des sources de financement privé. Il soutiendra les interventions visant à accroître les revenus agricoles et la diversification de l'économie rurale afin de réduire la vulnérabilité des ménages ruraux face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. L'objectif est de parvenir à éliminer la faim en revitalisant les méthodes traditionnelles d'agriculture, notamment dans les zones pluviales. Le programme accéléré de développement communautaire (PADC) est un moyen pour les pouvoirs publics de faire face à la nécessité pressante que constitue le développement des chaînes de valeur et de la base d'exportation ainsi que de répondre aux priorités des populations les plus vulnérables vivant dans des zones soumises à des chocs socioéconomiques, sécuritaires, sanitaires et climatiques.

21. Le PNUD encouragera le dialogue sur le développement avec le Parlement, le secteur privé et les organisations de la société civile.

22. Il renforcera les capacités institutionnelles et communautaires en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans le contexte du redressement post-COVID-19. Il s'agira notamment de consolider le cadre institutionnel de l'aide à la réduction des risques de catastrophe et aux activités de relèvement après les

catastrophes ; d'améliorer les systèmes nationaux et locaux d'alerte précoce multirisques ; et de cartographier les zones à risque et d'évaluer les dommages pour une meilleure gestion des catastrophes et, partant, pour une plus grande résilience et une croissance inclusive durable.

23. Ces activités seront mises en œuvre par le biais de programmes conjoints des entités de Nations Unies et de partenariats stratégiques avec des institutions financières internationales, des ministères de tutelle, des partenaires locaux et des organisations de la société civile, entre autres. Elles viseront à assurer la création de chaînes de valeur durables génératrices de revenus, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs du PNUD en matière de facilitation de l'entrepreneuriat et de la production, de création d'opportunités économiques et de développement durable des compétences commerciales afin de réduire les disparités économiques dues au lieu, au sexe et à l'âge.

24. Pour planifier efficacement les réponses et renforcer les capacités d'adaptation des communautés exposées aux catastrophes et aux risques naturels, un plan de redressement fondé sur une connaissance approfondie des risques et le principe de la reconstruction en mieux sera essentiel. Les partenariats stratégiques avec les partenaires actuels seront consolidés et de nouveaux partenariats avec la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux seront développés.

Volet 2 : Gouvernance (paix, sécurité, stabilisation)

25. Dans ce volet, le PNUD donnera la priorité à une gouvernance participative, inclusive, équitable, responsable et transparente. Les principales composantes sont : a) le renforcement du cadre juridique, judiciaire et réglementaire et sa mise en œuvre ; b) l'amélioration de la gouvernance et des systèmes opérationnels sur l'ensemble du territoire national des entités chargées de la sécurité, de la stabilisation, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix ; c) la consolidation des institutions politiques nationales, y compris l'organe de gestion des élections, afin de garantir l'impartialité et la responsabilité ; d) le renforcement de la gouvernance centrale et locale pour plus d'efficacité, d'innovation et de numérisation, permettant une gestion compétente et harmonisée du développement ; e) l'appui à la réglementation commerciale et à la compétitivité pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine ; et f) l'accroissement de la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées aux mécanismes de gestion des conflits et aux organes de décision afin qu'ils remplissent leur rôle de contrôle et de surveillance par les citoyens.

26. En réponse à la politique nationale de modernisation des services gouvernementaux pour une fonction publique plus efficace et une structure étatique transformée, le PNUD donnera la priorité à la sécurité des territoires au moyen d'un mécanisme mutuel de coordination civile et de sécurité et des financements correspondants.

27. Pour renforcer l'état de droit, la sécurité, les droits humains et l'égalité des genres, le PNUD continuera de travailler avec ses homologues nationaux afin d'élaborer un programme intégré, tenant compte du genre, de l'âge et de l'exposition à un conflit, pour renforcer le contrat social et construire la paix. Des projets pilotes tels que le Fonds pour la stabilisation des régions du bassin du lac Tchad et du Liptako Gourma ont ouvert la voie à la mise au point d'une stratégie nationale de réintégration des anciens membres des groupes armés non-étatiques afin de renforcer la résilience des communautés de la région sud de Maradi. Le PNUD soutiendra les interventions visant à renforcer l'architecture de paix et de sécurité afin d'améliorer la coordination transfrontalière et les mécanismes de prévention des conflits. Conjuguées, ces approches améliorent la sécurité, renforcent la cohésion et le contrat social et ouvrent des perspectives socioéconomiques durables aux jeunes et aux femmes.

28. Une approche fondée sur les droits humains, qui s'appuie sur les détenteurs de droits et les porteurs de devoirs ainsi que sur le principe de réalisation des droits économiques, sociaux et environnementaux, soutiendra le volet de la gouvernance. Il s'agira notamment d'intégrer des considérations liées au genre et au handicap dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, car les femmes et les personnes handicapées sont davantage touchées par les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, les crises dues à l'insuffisance alimentaire, la perte des moyens de subsistance et l'augmentation des violences domestiques qui en résulte.

29. Le PNUD apportera son appui aux actions engagées au niveau national pour approfondir l'impartialité, la responsabilité, l'efficacité, l'innovation et la numérisation des institutions politiques et juridiques ainsi que des entités locales et centrales. Il renforcera les cadres juridiques et réglementaires conformément aux normes et standards internationaux. Ces objectifs seront assurés : a) en renforçant les capacités de la Commission électorale permanente ; b) en améliorant l'accès à la justice pour les populations vulnérables grâce à la mise en place de cliniques juridiques et à l'amélioration des aptitudes des acteurs juridiques ; c) en établissant une base de données juridiques et administratives multidimensionnelle pour un traitement plus rapide des affaires juridiques ; d) en améliorant les conditions de détention, le cadre de vie dans les prisons et la réinsertion socioéconomique des anciens détenus ; e) en faisant en sorte que les services publics de base soient de qualité et en assurant leur meilleure distribution et accessibilité sur le territoire national grâce à une approche intégrée de la planification régionale et locale ; f) en développant les capacités des acteurs administratifs et en mettant au point un programme accéléré de développement communautaire en phase avec les principes de bonne gouvernance ; et g) en resserrant la coordination régionale pour dégager des synergies entre les parties prenantes.

30. Pour contribuer à l'amélioration de la gestion du développement national, le PNUD poursuivra son soutien stratégique et le suivi de la mise en œuvre du plan de développement national, y compris les objectifs de développement durable. L'accent sera mis sur la relance économique après la pandémie de COVID-19 aux fins d'une reconversion économique verte, inclusive, durable et intégrée dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Une approche transversale et participative sera adoptée pour garantir l'appropriation nationale et contribuer à des interventions catalytiques plus soutenues pour garantir durablement la réalisation des résultats escomptés.

III. Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

32. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

33. Le PNUD renforcera et adaptera ses capacités techniques, programmatiques, opérationnelles et organisationnelles afin de garantir une exécution efficace du programme. Les ressources seront utilisées efficacement grâce à des contrôles de gestion financière, un cadre de contrôle interne solide et des mécanismes de recouvrement des coûts améliorés.

34. Les comités techniques et de pilotage du programme et des projets permettront aux partenaires nationaux de participer étroitement aux activités de planification et de gestion, garantissant ainsi la pleine appropriation du programme et la durabilité des résultats obtenus. Une approche par portefeuille sera privilégiée pour optimiser la gestion des projets et des ressources tout en favorisant une meilleure intégration des résultats. Le PNUD collaborera avec de nouveaux partenaires tels que les universités, les instituts de recherche et le secteur privé. Pour garantir la durabilité des changements, les rôles et les capacités des partenaires et des acteurs locaux seront renforcés et privilégiés, notamment en les impliquant davantage dans la phase de conception.

35. Le programme pourrait se heurter à une série de risques interconnectés, notamment des risques sécuritaires tels que l'augmentation de la violence dans les zones frontalières, l'instabilité sociale et politique résultant d'une détérioration de la situation socioéconomique et politique, la marginalisation, la radicalisation des jeunes et la violence sexiste, en particulier à l'égard des femmes, autant d'éléments ayant un effet perturbateur. Le PNUD assurera un suivi et une surveillance continus en coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et encouragera la coordination civilo-militaire. Il renforcera les systèmes d'alerte précoce dans les mécanismes de stabilisation qui se sont révélés efficaces dans les situations de conflit.

36. Les risques opérationnels concernent les processus internes au PNUD et la capacité limitée des institutions gouvernementales et des partenaires nationaux de mettre en œuvre rapidement les programmes et d'appliquer les règles et procédures de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. Les risques de financement associés à la contraction de l'économie mondiale, entraînée par la COVID-19 et la guerre en cours entre la Russie et l'Ukraine, seront atténués par un plaidoyer en faveur d'une plus grande participation du Gouvernement aux coûts et d'un recours accru à la programmation conjointe pour faire plus avec moins. Face aux risques environnementaux, qui se manifestent par des inondations, la désertification et la sécheresse, des mécanismes d'alerte précoce et des mesures renforcées de contrôle de l'évaluation de l'impact social et environnemental des sociétés d'exploitation pétrolière seront activées.

37. Un suivi régulier sera effectué et les risques seront évalués régulièrement afin de garantir la mise en œuvre efficace des mesures d'atténuation. Les normes sociales et environnementales révisées du PNUD seront appliquées pour améliorer la qualité du programme, alors que la politique de gestion des risques permettra de veiller à l'assurance qualité et de procéder à des évaluations régulières des risques tout au long du cycle de programmation. Le PNUD contribuera à la mise en œuvre des recommandations de l'ONU en matière de sécurité sur la base des résultats de l'évaluation des risques de sécurité établie par l'équipe de pays. Il s'appuiera sur le mécanisme de contrôle des risques pour l'alerte précoce, l'information, la communication et la prise de décision.

38. Le PNUD renforcera ses stratégies de gestion des connaissances, de partenariat, de communication et de mobilisation des ressources, notamment en diversifiant sa base de partenariat par un plaidoyer stratégique créatif et une collaboration régulière avec les donateurs et les partenaires. Il concevra et mettra en œuvre un plan d'assurance qualité renforcé comportant des contrôles ponctuels, des audits et des

activités de développement des capacités ciblées et adaptées aux partenaires nationaux. Tous les membres du personnel et les non-fonctionnaires, les fournisseurs, les partenaires de mise en œuvre et les parties responsables seront sensibilisés à la politique de lutte contre la fraude et la corruption et aux sanctions correspondantes. Les risques de fraude et de corruption seront pleinement et soigneusement pris en compte dans la conception des descriptifs de programme et de projet. Enfin, le plan de continuité des activités sera régulièrement mis à jour et mis en œuvre en tirant les enseignements de la pandémie de COVID-19 et de ses incidences.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

39. Un plan intégré de suivi et d'évaluation, avec des indicateurs alignés sur le Plan stratégique du PNUD (2022-2025), le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027) et le Plan de développement économique et social (2022-2026), permettra d'assurer un suivi continu afin de servir de base à la prise de décision en connaissance de cause et de favoriser la réalisation des objectifs du programme. Le choix des indicateurs de performance pour le programme s'est appuyé sur les analyses et les recommandations des différentes évaluations réalisées au cours du programme de pays actuel.

40. Les indicateurs du programme, ventilés par sexe et par âge dans la mesure du possible, seront intégrés dans le système de suivi et de partage des connaissances du PNUD, ainsi que dans les communications externes à des fins de transparence, de responsabilité, de mobilisation des ressources et de visibilité, y compris à l'intention des donateurs. Le PNUD utilisera des pratiques de gestion adaptative et des outils et méthodes novateurs mais ayant fait leur preuve, notamment des mécanismes de collecte de données en ligne auprès des bénéficiaires et un suivi participatif en temps réel. Diverses stratégies et outils de communication multimédia seront utilisés pour partager et promouvoir les résultats et pour développer des partenariats afin de renforcer les activités de plaidoyer pour les questions de développement. Les médias traditionnels et sociaux seront utilisés pour adapter les produits de communication à des publics spécifiques.

41. Un suivi régulier de l'ensemble des résultats sera entrepris au titre du plan de travail conjoint du Plan-cadre grâce à des réunions des groupes de résultats et par l'intermédiaire des institutions responsables de la mise en œuvre du programme ainsi que des représentants des bénéficiaires.

42. Des évaluations seront menées, conformément à la politique et au plan d'évaluation du PNUD, concernant l'assurance qualité, l'apprentissage/la gestion des connaissances et la programmation adaptative, comme convenu avec les partenaires de développement. Une évaluation indépendante à mi-parcours sera effectuée pour servir de base à la mise en œuvre du programme et à l'élaboration du programme de pays suivant. Les évaluations obligatoires des projets seront effectuées comme prévu. Le PNUD participera aux évaluations à l'échelle du système des Nations Unies, dans le cadre de ses obligations au titre du Plan-cadre.

43. Au moins 5 % des ressources du programme seront affectées au suivi, à l'évaluation et à la collecte de données. Pour ce qui est de l'assurance qualité des projets, la politique prévue sera suivie, alors que le marqueur de genre sera utilisé pour garantir que 60 % de tous les projets seront classés GEN-2 ou GEN-3 et qu'au moins 25 % des dépenses seront allouées à la promotion de l'égalité des genres.

44. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD continuera à développer les capacités de suivi et d'évaluation de ses partenaires, y compris le Gouvernement. Un appui stratégique sera fourni pour renforcer le suivi et l'évaluation

du plan national de développement économique et social et les systèmes statistiques nationaux, afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et de faciliter le ciblage des bénéficiaires du programme.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
1.5. Surface forestière (en pourcentage de la surface terrestre) Niveau de référence : 0,85 % Niveau cible : à déterminer	Source : rapport du Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle	technologies innovantes pour améliorer leurs moyens de subsistance.	Ministère des ressources hydriques	
1.6. Terres dégradées en pourcentage de la superficie des terres Niveau de référence (2019) : 7,3 % Niveau cible : 7,3 %	Source : rapport du Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle	1.2.1. Nombre de personnes bénéficiant d'un accès à une énergie nouvelle, propre, abordable et durable. Niveau de référence (2021) : Femmes : 455 945 Hommes : 440 188 Milieu rural : 896 133 Niveau cible (2027) : Femmes : 1 055 000 Hommes : 1,040,000 Milieu rural : 2 095 000 Source : Ministère de l'énergie Fréquence de la collecte : annuelle	Ministère de l'action humanitaire (MAH-GC) Mécanisme national de promotion des femmes Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes	
1.7. Taux de croissance annuel de la production agro-pastorale Niveau de référence (2021) : 0 % Niveau cible : 10 %	Source : Direction de la statistique agricole Fréquence de la collecte : annuelle	1.2.2. Nombre de producteurs vulnérables mettant en œuvre des techniques et technologies innovantes. Niveau de référence (2021) : Femmes : 16 902 Hommes : 24 815 Niveau cible (2027) : Femmes : 48 000 Hommes : 32 000 Source : Direction générale des eaux et forêts (DGEF) ; Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) Fréquence de la collecte : annuelle	Système de gestion nationale des risques de catastrophes Assemblée nationale Autorités locales Acteurs du secteur privé Organisations de la société civile Activités universitaires et de recherche	
1.2.3. Nombre de jeunes et de femmes ayant un revenu régulier et décent Niveau de référence (2021) : Femmes : 86 931 Jeunes : 51 085 Niveau cible (2027) : Femmes : 350 000				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
mesures d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces changements et de réduction des risques de catastrophe			
1.4.1. Degré de mise en œuvre des mesures d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces changements et de prévention et de gestion des catastrophes.	(1 – faible ; 2 = moyen et 3 = élevé). Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 3 Source : DGEF, CNEDD, MAH-GC, Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) Fréquence de la collecte : annuelle		
1.4.2. Nombre de femmes et d'hommes ayant recours à des mesures et des techniques d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements	Niveau de référence (2021) : Femmes : 97 395 Hommes : 79 687 Niveau cible (2027) : Femmes : 165 000 Hommes : 135 000 Source : CNEDD, MAH-GC, DGEF, DNP-GCA Fréquence de la collecte : annuelle		
1.4.3. Nombre de stratégies et plans de développement attentifs aux risques mis en place aux niveaux régional et national	Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 2 Source : MAH-GC Fréquence de la collecte : annuelle		
1.4.4. Degré d'application des engagements et accords internationaux par les institutions responsables de la lutte			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
Niveau de référence (2021) : 33,40 %		Pauvres : 10 000	promotion de la femme,	
Niveau cible : à déterminer		Jeunes : 2 000	Ministère de la protection de l'enfant, Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes, Ministère de la planification, Ministère de la formation professionnelle, Ministère des transports, Ministère du développement communautaire	
2.4. Score de capacité et classement de l'Institut national de la statistique	Source : Banque mondiale	Personnes handicapées : 2500 Personnes déplacées : 2500. Source : INS, Ministère de l'intérieur	Source : Banque mondiale	
Niveau de référence (2021) :	Fréquence de la collecte :	Fréquence de la collecte : annuelle	Fréquence de la collecte : annuelle	
Score : 68,9	Source : Rapport de la Banque mondiale sur les indices de capacités statistiques (INS)	2.1.2. Nombre de certificats d'état civil délivrés par des guichets uniques Niveau de référence (2021) : 0 Niveau cible (2027) : 50 000	Source : Ministère de l'intérieur	Organes déconcentrés et locaux ; gouvernorats, conseils municipaux, conseils régionaux
Classement : 2 ^e	Fréquence de la collecte :	Fréquence de la collecte : annuelle	Annuelle	ONUDI, ONU-Femmes, ONUDC, FENU, FAO, FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix
Objectif				Université Abdou Moumouni
Score : 75				Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL)
Classement : 1 ^{er}				Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP), National Democratic Institute (NDI), International Foundation for Electoral Systems (IFES)
				Allemagne, Belgique, Suisse, Suède, Danemark, Norvège, Luxembourg, République de Corée, Japon, États-Unis (INL), Union européenne, Pays-Bas
				Secteur privé

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
	Source : Ministère de la justice, Agence nationale d'assistance juridique (ANAJJ) Fréquence de la collecte : annuelle	Banque africaine de développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale		
Produit 2.3. Les institutions chargées de la sécurité transfrontalière et intérieure ainsi que les communautés ciblées disposent de capacités renforcées pour prévenir les conflits et créer les conditions de la stabilisation, de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix				
2.3.2. Nombre de personnes bénéficiant d'une infrastructure améliorée pour le relèvement dans des situations de crise ou de post-crise.	Niveau de référence (2021) : 23 036 Niveau cible (2025) : 150 000 Source : Ministère de l'intérieur, gouvernorat Fréquence de la collecte : Annuelle			
2.3.3. Nombre de personnes bénéficiant d'un emploi stable et de moyens de subsistance dans des contextes de crise ou de sortie de crise.	Niveau de référence (2021) : Femmes : 24 481 Hommes : 29 352 Jeunes : 278 Niveau cible (2027) : Femmes : 30 000 Hommes : 40 000 Jeunes : 1 000 Source : Ministère de l'intérieur, HACP Fréquence de la collecte : annuelle			
2.3.4. Nombre de personnes (ventilées par sexe et par âge) qui sont revenues dans des zones sécurisées et stabilisées.	Niveau de référence (2020) : 12 519 Femmes : 7 514 Hommes : 5 005			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		<p data-bbox="269 1157 285 1304">Jeunes : 3 756</p> <p data-bbox="302 1052 318 1335">Niveau cible (2027) : 75 000</p> <p data-bbox="334 1125 350 1304">Femmes : 45 000</p> <p data-bbox="367 1125 383 1304">Hommes : 30 000</p> <p data-bbox="399 1146 415 1304">Jeunes : 52 500</p> <p data-bbox="431 947 448 1335">Source : Ministère de l'intérieur, HACP</p> <p data-bbox="464 989 480 1335">Fréquence de la collecte : annuelle</p>	
		<p data-bbox="537 779 643 1335">Produit 2.4. Des institutions démocratiques responsables, efficaces et durables sont en place pour assurer une gestion transparente, inclusive, démocratique et crédible du cycle électoral</p>	
		<p data-bbox="683 758 732 1335">2.4.1. Mesure dans laquelle le pays dispose de procédures conformes à la constitution et assorties de mécanismes d'engagement civique :</p> <p data-bbox="773 758 854 1335">a) organes de gestion des élections dont la capacité d'organiser des élections inclusives, pacifiques et crédibles a été renforcée</p> <p data-bbox="862 758 943 1335">b) parlements dont les capacités de légiférer, contrôler et représenter de manière inclusive, efficace et responsable ont été renforcées</p> <p data-bbox="951 758 1032 1335">c) institutions démocratiques responsables, agiles et durables permettant une gestion transparente, inclusive, démocratique et crédible du cycle électoral.</p> <p data-bbox="1040 758 1089 1335">(0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action quasiment achevée, 4 = en place)</p> <p data-bbox="1097 915 1114 1335">Niveau de référence (2021) : a)1, b)1, c) 1</p> <p data-bbox="1130 989 1146 1335">Niveau cible (2027) : a)4, b)2, c) 3</p> <p data-bbox="1162 831 1179 1335">Source : Ministère de l'intérieur, Parlement, CENI</p> <p data-bbox="1195 989 1211 1335">Fréquence de la collecte : annuelle</p>	
		<p data-bbox="1268 884 1284 1335">2.4.2. Nombre de nouveaux électeurs inscrits.</p> <p data-bbox="1300 1052 1317 1335">Niveau de référence (2021) :</p> <p data-bbox="1333 1104 1349 1304">Femmes : 4 093 291</p> <p data-bbox="1365 1104 1382 1304">Hommes : 3 353 265</p> <p data-bbox="1398 1125 1414 1335">Niveau cible (2027) :</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		<p>Femmes : 4 149 302 Hommes : 3 399 150 Source : Liste électorale Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p>2.4.3. Mesure dans laquelle les élections locales, législatives et présidentielles sont jugées pacifiques, inclusives et crédibles. (0 = pas pacifiques, pas inclusives et pas crédibles, 1 = 1 des 3 ; 2 = 2 des 3 ; et 3 = les trois) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 3 Source : Rapports des observateurs, CENI Fréquence : 2025-2026</p>		
		<p>Produit 2.5. Des institutions et des organes sont habilités à concevoir, mettre en œuvre, suivre et évaluer des politiques publiques de qualité</p> <p>2.5.1.1. Nombre de documents de planification établis qui répondent aux normes de qualité internationales et intègrent les objectifs de développement durables Niveau de référence (2021) : 1 Niveau cible (2027) : 9 Source : Plan de développement économique et social, 8 plans de développement régionaux Fréquence : 2023-2025-2027</p>		
		<p>2.5.2. Mesure dans laquelle le pays est doté de dispositifs de collecte et d'analyse fournissant des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable :</p> <p>a) méthodes conventionnelles de collecte de données (par exemple, enquêtes) ; b) systèmes de rapports administratifs ; c) nouvelles sources de données (par exemple, les mégadonnées). (0 = pas en place, 1 = action engagée, 2 = action en cours, 3 = action pratiquement achevée, 4 = en place)</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		<p>Niveau de référence (2021) : a)4, b)4, c) 0 Niveau cible (2027) : a)4, b)4, c) 3 Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.5.3. Nombre de rapports nationaux établis sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 5 Source : CNEDD/ODD Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produits 2.6. Les mesures d'autonomisation socioéconomique des femmes et des jeunes et de lutte contre la violence sexiste sont renforcées pour promouvoir l'égalité des genres</p> <p>2.6.1. Nombre de partenariats avec des organisations de la société civile dirigées par des femmes et avec d'autres organes et réseaux se consacrant à faire progresser l'égalité des genres et l'exercice de responsabilités par les femmes ainsi que leur participation Niveau de référence (2021) : 7 Niveau cible (2027) : 15 Source : Accords de partenariat Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.6.2. Nombre de start-ups créées grâce à la mise en réseau de jeunes hommes et femmes via la plateforme YouthConnekt Niger. Niveau de référence (2021) : 200 Niveau cible (2027) : 1 500 Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>2.6.4. Part du budget national allouée à la promotion des femmes et des jeunes et à la lutte contre la violence sexiste. Niveau de référence (2021) : Moins de 1 %</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles) de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>Niveau cible (2027) : 2 %</p> <p>Source : Ministère des finances, Ministère de l'entrepreneuriat des jeunes, Ministère de la promotion de la femme</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>			